

# Légende

## ZONE URBAINE



UC - Zone d'habitat individuel



UE - Zone d'équipement public



UH - Zone urbaine identifiant les hameaux traditionnels

## ZONE D'URBANISATION FUTURE



AUc - Zone à urbaniser en extension du chef-lieu et de Murcier



AU - Zone à urbaniser à long terme

## ZONE AGRICOLE



A - Zone agricole



Ap - Zone agricole ayant un rôle dans le caractère identitaire du territoire communal

## ZONE NATURELLE



N - Zone forestière



Nc - Site de l'ancienne carrière de Murcier



Ne - Zone d'implantation de la station d'épuration



Nh - Zone humide



Ni - Zone de bâti isolé ou ayant des équipements publics insuffisants



Nr - Zone boisée le long des cours d'eau

## ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES



Espaces boisés classés



Emplacement réservé pour équipement public ou voirie publique



Bâti traditionnel



Haies, alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme



Chemin existant ou à créer



Siège d'exploitation agricole et bâtiments agricoles pouvant être soumis aux règles de recul



secteurs d'orientations d'aménagement (OA). Pour les zones AUc 3/4/5, en application de l'article L.123-2 b . 20% de logements locatifs sociaux sont à réaliser par opération de logements



Protection contre les risques de débordements des cours d'eau au titre du R123-11 b